

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE,
SUR LES SPECTACLES,
(Suite et fin)

Quant à vous, N. T. C. F., nous ne saurions trop vous dire qu'il ne vous est pas permis d'aller au spectacle. Qui se croirait en droit de lire des livres licencieux ou de considérer avec complaisance des peintures obscènes? Cependant, qu'est-ce qu'une simple lecture en comparaison de l'action elle-même accompagnée de tout ce qui peut la rendre attachante? Qu'est-ce que l'image que présente une toile inanimée en comparaison du tableau vivant qu'on voit sur les théâtres?

Mais si c'est un grand mal d'aller au spectacle, pourquoi, nous direz-vous, tant de gens y vont-ils? Hélas! N. T. C. F., c'est un trop juste sujet de douleur pour les pasteurs de l'Eglise que cet oubli si commun des devoirs du christianisme; toutefois, nous vous dirons que l'exemple, quel qu'il soit, ne peut servir d'excuse à personne. Interrogé précisément sur les spectacles, contre lesquels il a fortement écrit depuis, Bossuet, répondit à un puissant monarque: *Il y a de grands exemples pour, et de grandes raisons contre, et nous ajouterons, qu'en morale, les mauvais exemples ne peuvent prévaloir contre les raisons qui les condamnent et que l'Évangile subsistera toujours avec sa divine autorité, malgré la corruption et les scandales du monde. Eh quoi! vous voudriez-vous autoriser de ce que fait le monde? mais si vous êtes chrétien, vous ne lui appartenez pas; de mundo non estis. Votre devoir est d'être en contradiction avec lui, vous avez renoncé à son esprit, à ses maximes et à ses divertissements, en renonçant aux pompes du démon quand vous avez été baptisé. Que si le monde vous hait pour cela, vous devez vous en consoler en pensant qu'il a hait auparavant votre divin Maître, et vous ne pouvez vous trouver dans les pompes qu'il aime sans oublier les promesses de votre baptême, et les grâces que vous y avez reçues, et vos devoirs d'enfant de Dieu, et votre droit d'héritier du Ciel, de frère et de cohéritier de Jésus-Christ.* "O chrétien! dit saint Bernard, en parlant des jeux et des comédies, pourquoi voulez-vous reprendre ce à quoi vous avez renoncé? Pourquoi haites-vous des deux côtés? Qu'y a-t-il de commun entre vous et les pompes de Satan que vous avez répudiées? Si vous aimez Jésus-Christ, ne vous y trompez point, il déteste ceux qui tiennent une telle conduite; et il ne reconnaît point pour siens ceux qu'il voit abandonner ainsi ses voies."

Vous devez d'autant moins, N. T. C. F., chercher un prétexte dans le nombre de ceux qui vont au spectacle, que la société qui s'y rassemble est un motif de plus de vous en éloigner. Nous ne voulons pas parler de ces créatures immondes dont la seule vue outrage l'honnêteté publique et fait honte à l'humanité. Si elles veulent se montrer, elles aussi, au spectacle, si elles en fréquentent les avenues et l'enceinte, vos yeux, nous le croirons, ne s'arrêteront jamais sur ces fronts impudents qui sont là néanmoins, affichant l'infamie et attestant une profonde immoralité. Mais est-ce que le reste des spectateurs vous offre assez de garanties de modestie et de vertu pour que leur présence en un tel lieu soit de nature à n'inspirer aucune crainte à votre conscience? Dans cette assemblée il y a bien des gens très honnêtes sans doute, mais est-on, généralement parlant, avec ce qu'il y a de plus sage, de plus grave, de plus réservé, de plus religieux, de plus fidèle à ses devoirs parmi les hommes comme parmi les femmes, ou bien est-on réuni à ce qu'il y a de plus léger dans les deux sexes, de plus frivole, de plus épris du monde et de ses vanités, de plus libre dans les paroles comme dans la conduite, de plus compromis dans sa réputation? Quelles modes et quelles parures on y étale? quel air on y montre? quel esprit on y porte? quelles rencontres on y fait? quelles conversations on y tient? quelles liaisons on y forme? et si on est séparé des autres, que ne voit-on pas encore dans la foule des spectateurs? Ah! c'est bien là ce monde plein de dangers que saint Jean nous recommande de ne pas aimer, et dont il faut s'abstenir. C'est bien là que sont les scandales pour lesquels il a été dit de Dieu: *Anathème au monde. C'est bien là qu'agit avec force cette triple concupiscence qui est dans le monde, qui est du monde.* C'est bien là que plusieurs sont devenus, selon l'expression de l'Apôtre, des Antéchrists et que règne Satan le prince de ce monde qui est déjà jugé. Malheur à celui qui, séduit par les plaisirs, déserte la croix du Sauveur des hommes pour aller se ranger sous l'étendard de Satan!

Mais ceux qui veulent allier l'apparence de la vie chrétienne, qui est une vie de pénitence, avec des plaisirs défectueux, disent quelquefois qu'ils ne vont

au spectacle que pour se distraire de leurs ennuis et que cela doit être au moins toléré par l'Évangile. Non certes, est-il licite d'acheter les distractions au prix de l'innocence et de la vertu? Quel est le désordre qu'on ne justifierait pas par cette excuse, si elle pouvait être admise? Ils ajoutent que ce n'est pas la représentation qui les attire, mais la musique, les effets d'orchestre qu'ils ne trouveraient point ailleurs au même degré. Pour eux, prétendent-ils, il n'y a là qu'un concert auquel il semble très permis d'assister. Mais ne s'abusent-ils point? Est-il bien vrai que ce qui passe devant leurs yeux ils ne le voient pas? que ce qui retentit à leurs oreilles, hors la musique, ils ne l'entendent pas? Mais cette musique, qui produit sur eux un tel enchantement, qu'elle absorbe, de leur propre aveu, toutes leurs facultés, leur est-elle bien permis d'y livrer leur âme? Ce concert d'instruments et de voix qu'ils vont entendre dans de pareilles circonstances est-il bien digne d'être écouté d'un chrétien? A quoi donc prêtent-ils toute leur attention sinon à ce qui exprime de la manière la plus dangereuse des pensées, des sentiments qu'il est de leur devoir d'éloigner de leur esprit et de leur cœur? Ce serait un mal à eux de s'en occuper en eux-mêmes et ils se permettraient d'en recevoir la vive impression précisément par le moyen de l'art qu'ils affectionnent le plus et auquel ils sont le plus sensibles.

Il y en aura encore parmi vous qui soutiendront qu'ils ne font aucun mal en allant au spectacle parce qu'ils y sont, disent-ils, tout-à-fait calmes et impassibles. Nous leur répondrons ce que répondait saint Jérôme à ceux qui, de son temps, donnaient la même excuse: "Êtes-vous invulnérables? Êtes-vous de pierre? Le démon a pénétré jusques dans les grottes de la Thébaïde et là même il a fallu défendre son innocence; et vous, au sein de toutes les tentations vous seriez inaccessible au mal et vous respireriez sans péril une vapeur empoisonnée. Je ne crois point à un homme, s'écrie le même docteur, qui dit être sorti des spectacles sans que son âme en ait été blessée." Mais pût-on croire à cet homme, rien ne lui garantirait complètement qu'il ne succombera pas enfin aux dangers auxquels il a à l'abord échappé par une sorte de prodige. Un chrétien doit se rappeler qu'il est écrit: *Que celui qui aime le péril périra dans le péril. Et que celui qui croit être debout doit être sur ses gardes pour ne pas tomber.* Il est vrai qu'il y a des tentations partout, mais ce n'est, certes, pas une raison pour se jeter dans les plus périlleuses. D'ailleurs, fût-on assuré qu'on n'aurait rien à redouter pour soi-même, on doit craindre encore le scandale qu'on donnerait aux autres et éviter de perdre par son exemple celui pour qui Jésus-Christ est mort.

Si nous avons aujourd'hui élevé la voix, N. T. C. F., pour vous inspirer un juste éloignement d'un divertissement que l'Église a toujours réprouvé, c'est surtout parce que de nos jours ce genre de divertissement a pris un caractère qui nous oblige de le dénoncer avec plus de force que jamais à l'horreur de toute âme chaste et chrétienne! Ce qui semblait être la dernière limite du mal a été dépassé, et on a su inventer quelque chose de plus révoltant encore. Les feuilles publiques entretiennent la France entière des excès auxquels les auteurs dramatiques livrent leurs imaginations qui s'épuisent à présenter aux yeux des spectateurs des choses monstrueuses. Les mêmes feuilles nous retracent la licence effrénée avec laquelle les théâtres, répondant à la pensée des auteurs, réalisent tout ce que ceux-ci ont imaginé et renchérissent encore; jamais l'effronterie et l'impudeur ne furent portées aussi loin. Les amis éclairés des spectacles en sont eux-mêmes honteux, ils voient là une dégradation de ce qu'ils appellent un art, et les gens de bien à leur tour, en gémissent parce qu'ils se font une idée de l'état des esprits abandonnés à une cause de démoralisation aussi effrayante. Que peut-on devenir, quand il y a une foule qui se plaît à aller voir ces scènes si dégoûtantes d'immoralité sur lesquelles on appelle le plus vif intérêt, ces danses infâmes dont on soigne tant les effets, ces nudités prodigieuses telles qu'on peut dire que les habillements les plus indécents ne suffisent plus à l'ignominie et qu'on n'en veut plus porter d'aucune sorte sur le théâtre, enfin toutes ces orgies de l'enfer dont on a fait un spectacle? Que peut-il résulter de tous ces désordres, qu'un mal toujours croissant qui nous place un jour sur le même rang que ces antiques cités qui ont péri jadis sous les coups de la justice de Dieu, *sicut subvertit Dominus Sodomam et Gomorram.*

Comment en serait-il autrement, si le Seigneur ne met un terme au mal, lorsqu'on semble prendre plaisir à provoquer le ciel, en outrageant avec les mœurs la religion elle-même? Dans quelles représentations sacrilèges n'ose-t-on pas la faire intervenir? Disons-nous qu'on traîne sur les théâtres les ornemens sacerdotaux pour qu'ils servent de parade dans le jeu que l'on fa

des cérémonies de l'Eglise ? Dirons-nous que là, où l'on voit tant d'indignités, on voit aussi et le temple du Dieu vivant et l'autel de son sacrifice et son image adorable, qu'on y parodie la célébration de nos plus redoutables mystères, qu'on y montre le prêtre dans des situations révoltantes et qu'on s'applique à le livrer à la dérision et à l'opprobre, en lui prêtant habituellement le caractère le plus odieux et la conduite la plus infâme, afin de le faire mentir autant qu'on peut à son ministère ? Dirons-nous que par un raffinement de corruption et d'impiété, des comédiennes figurent les vierges du Seigneur dans le costume saint sous lequel l'Eglise les a consacrées à Dieu, et que le cloître où la prière d'un cœur pur et les austérités de l'innocence expient les péchés du monde, est choisi pour être le lieu que l'on assigne aux abominations qu'on représente ? Soutiendra-t-on que rien de tout cela n'est inspiré par la haine de Dieu et de son Eglise ? Mais quand, par un égarement qui aurait succédé à la haine, quand pour l'éclat de la représentation on n'aurait voulu qu'exploiter la pompe et la majesté du culte divin, en se faisant un amusement de le déshonorer, n'y en aurait-il pas assez pour soulever d'indignation quiconque conserve encore le sentiment chrétien ? Ne serait-ce pas encore un grand attentat contre la religion ? Et si des paroles et des sentimens empreints d'un caractère non équivoque d'impiété se mêlent de plus à ces scènes exécrables, que faut-il penser et de ceux qui en sont les auteurs et de ceux qui les exécutent, et de ceux qui aiment à les voir, et qui, peut-être, y applaudissent.

La saine morale les frappe tous d'une même réprobation. Aussi l'Eglise, toujours sainte dans sa discipline, comme toujours vraie dans ses enseignemens, ne saurait autoriser aujourd'hui ce qu'elle défendait autrefois. Pour elle le mal ne saurait devenir bien, pas plus que le faux ne saurait devenir vrai. *Colonne et soutien de la vérité*, elle restera immuablement attachée à la défense de la morale, aussi bien que des dogmes dont le Ciel l'a rendue la gardienne inflexible. En pareille matière, elle ne fera point de concession à l'esprit du siècle, quels que soient les progrès au nom desquels il demanderait qu'elle trahit la sainte cause, de la vérité et de la vertu. Ferme dans sa fidélité, sans cesser d'être, autant qu'elle le pourra, condescendante dans sa charité, elle sera toujours innocente de la perte de ceux qui veulent se perdre. Elle admettra sans doute tous les tempéramens compatibles avec ses devoirs, mais elle maintiendra constamment les anciennes règles à l'égard des comédiens, comme à l'égard des autres pécheurs publiquement scandaleux qui meurent sans avoir donné aucun signe de pénitence. C'est ainsi que, dût-on crier contre elle à l'intolérance, elle vérifiera envers ceux qui, méprisant ses avis, sont ouvertement restés jusqu'au bout ennemis de l'Evangile, cette parole impérissable du divin Maître : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un payen et un publicain.*

Mais est-ce qu'aujourd'hui, N. T. C. F., nous aurions fait entendre une voix qui ne serait pas écoutée volontiers du plus grand nombre d'entre vous ? Si grand que soit le mal contre lequel nous nous élevons, il est loin d'atteindre la plupart des chrétiens. Nous avons même la consolation de savoir que, dans notre grande ville de Marseille, l'esprit de la religion et l'amour de la vertu éloignent des spectacles l'immense majorité de la population, même parmi les personnes qui composent la classe distinguée. Nous nous plaignons surtout à rendre ce témoignage à un sexe pieux qui comprend son existence d'une manière assez sérieuse et assez élevée pour trouver plus digne de lui de fréquenter les Eglises que les théâtres, de se vouer aux bonnes œuvres, afin de sécher les larmes des vrais malheureux, que d'aller verser des larmes souvent coupables et toujours stériles sur des malheurs imaginaires ! Touchante gloire de la mère de famille qui, tout en embellissant de vertus le foyer domestique, élève au milieu de la cité des monumens de miséricorde, et prend le pauvre sous la protection de sa charité ! Bel ornement de la jeune vierge que cette piété qui retrace en sa personne les vertus maternelles et la transforme, dès ses premiers pas dans la vie, en ange tutélaire de l'innocence et du malheur ! Telles sont ici toutes ces âmes que la religion inspire, elles laissent les joies criminelles du monde pour les joies pures qu'elles goûtent dans le bien qu'elles font. Au spectacle des vanités et des passions humaines elles préfèrent celui des mi-ères qu'elles soulagent, et leurs fêtes les plus chères sont celles qui les amènent aux pieds des autels, que le Seigneur en soit béni mille fois !

Néanmoins le scandale dont nous nous plaignons existe, il tend même non-seulement à se maintenir, mais à se propager parmi nous. On emploie des moyens nouveaux pour fournir des prétextes aux volontés faibles qui cherchent à se faire illusion. On essaye de donner des apparences favorables à certaines entreprises. On fait un appel aux familles, on leur présente l'amorce d'un plaisir innocent. D'autre part, des théâtres improvisés par des troupes ambulantes sèment presque toutes les années la corruption dans les petites villes et dans les campagnes de notre diocèse. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de vous dire à tous, N. T. C. F., gardez-vous de ces divertissemens qui sont en contradiction avec le christianisme, n'allez pas vous laisser prendre à un appât si dangereux, ne vous placez point au milieu d'une atmosphère infectée par le péché, ne vous jetez point dans cette fosse aux lions où votre âme serait dévorée, n'entrez point dans cette fournaise ardente où vous deviendriez la proie de flammes impures. Nous vous dirons également, gardez-vous de jamais exposer vos enfans à ce danger, ils apprendraient au spectacle ce qu'ils doivent ignorer, ils y boiraient à une coupe enchantée un poison brûlant qui leur donnerait la mort, vous les immoleriez aux démons, imitant, autant qu'il est en vous, les Israéli-

tes qui, dit le Psalmiste, *leur immolèrent leurs fils et leurs filles*. Nous vous dirons encore : Croyez-en l'expérience de ceux qui, après avoir été infidèles, sont revenus à Dieu, croyez en les auteurs convertis qui tous ont déploré dans l'amertume de leur cœur le mal auquel ils ont pris part et en ont attesté hautement la grandeur et l'étendue. Croyez-en nous-mêmes, N. T. C. F., car nous n'exagérons pas quand nous vous disons : Non, il ne vous est pas permis d'aller au spectacle, non, il ne vous est pas permis d'y laisser aller vos enfans, *non licet*.



BULLETIN.

Favorables apparences des récoltes prochaines.—Position désastreuse de la paroisse de St. Timothée.—Le R. P. Lucordaire.

M. H. Moreau est parti hier matin pour sa mission du Lac des Allumettes.

Nous recevons des campagnes au-dessous de Québec les nouvelles les plus satisfaisantes quant à l'apparence des récoltes : il en est de même des campagnes du district de Montréal. Il semblerait que les années de disette et de mauvaises récoltes toucheraient à leur terme, et que l'espoir du laboureur ne serait enfin plus déçu. Depuis près de dix ans nous voyons la classe la plus intéressante de notre population semer chaque printemps sans rien recueillir, travailler toute l'année avec un courage que l'on n'apprécie pas toujours assez, et ne recevoir que la déception et la ruine pour prix de ses sueurs, attendre avec une persévérance et une patience héroïque des jours meilleurs et une récompense si chèrement achetée par tant d'années de rudes et inutiles labeurs, de privations dont nos villes ne peuvent avoir d'idée. Dans les villes, parmi ce qu'on est convenu de nommer la haute classe de la société, on s'émue à l'annonce d'une banqueroute, à la baisse des fonds publics, à la stagnation du commerce, à la vue de la rareté de l'argent. Et malgré cela les dépenses du luxe, le confort et le bien-être général ne diminuent pas sensiblement : quelques particuliers ruinés, quelques spéculateurs en déconfiture, quelques ouvriers sans ouvrage : voilà les calamités de nos cités, et encore ne se font-elles pas longtems sentir. Mais que l'on songe que les moindres désastres dans le commerce ou l'industrie retombent aussi par contre-coup sur les habitans des campagnes, qui ne peuvent plus trouver de prix pour les produits de leurs champs. Ils ont de plus que les autres la ruine de leurs récoltes depuis un grand nombre d'années ; l'impossibilité ou du moins la grande difficulté de trouver de l'argent, pour le peu de produits qu'ils parviennent à sauver ; la nécessité de faire chez les marchands de leur localité respective un commerce d'échange ruineux pour eux, vu qu'on leur fait payer les objets de première nécessité à un prix fort élevé, ou parce qu'ils ne donnent pas une valeur estimée égale à celle de l'argent ; ou, parce qu'ayant contracté des dettes ils se trouvent forcés de donner leurs grains en paiement au prix et dans la saison les moins favorables la plupart du tems. Qu'on se figure après cela l'état de détresse où se trouvent de pauvres familles réduites par cette extrémité à tous les genres de privations durant de longues années. Les ouvriers de nos villes auraient peine à croire aux sacrifices que se sont imposés les cultivateurs, si riches et si heureux autrefois, et ils ne pourraient comprendre comment il est possible de vivre dans des conditions pareilles. Si nous leur disions la nourriture et le genre de vie de la plupart de nos habitans, ils croiraient cela chimérique et impossible. Et cependant rien de plus vrai que cet état de détresse dans notre pauvre Canada.

Mais ce qu'il y a d'admirable ici, c'est que pendant tout ce tems on ne vit pas ces bons chrétiens manquer un seul moment de confiance en Dieu et de soumission à sa providence. Au contraire, reconnaissant dans la perte continue de leurs récoltes, dans les événemens fâcheux qui sont venus les atteindre, la main de Dieu qui envoie quand il lui plaît les fléaux et les bénédictions, ils se sont courbés sous cette verge que leur montrait leur foi et leur piété ; et bien loin de murmurer et d'être moins fidèles à Dieu, ils ont redoublé de ferveur et d'espérance. Il serait difficile de trouver ailleurs un peuple aussi résigné, aussi calme dans les privations et les souffrances ; il serait difficile de trouver des chrétiens aussi pieux et aussi constans dans leur amour pour le Dieu qui châtie, dans de telles circonstances ; il serait difficile de trouver chez une autre nation un caractère aussi énergique pour lutter en masse contre le sort malheureux que dans sa sagesse adorable lui a fait la providence. Ce fut un spectacle admirable aux yeux mêmes des plus indifférens et des moins chrétiens, que de voir dans ces dernières années les populations de nos villes et de nos campagnes rivaliser de zèle pour la gloire de Dieu et les pratiques de la religion ; multiplier leurs bonnes œuvres et leurs aumônes, à mesure que leurs ressources diminuaient ; retrancher avec une joie et une générosité

incomparables les superfluités du luxe, les satisfactions légitimes accordées, par des habitudes d'aisance et de richesse, à leur vie de chaque jour, afin de verser dans le sein des pauvres plus de trésors et de secours; fonder des institutions de bienfaisance et de charité, établir, encourager des écoles, soutenir des missions, propager les sociétés de tempérance, etc. Voilà ce que chacun de nous a pu admirer dans ces dernières années, dans des toms où la misère et la disette étaient à leur comble. Il est inutile de dire après cela que la réforme des mœurs et le bien-être moral de la société ont marché de pair avec ces beaux sentimens et ces nobles sacrifices. Un peuple si pieux, si charitable, si dévoué, si zélé, peut-il ne pas être un peuple moral? Aussi nourrissons-nous l'espoir que Dieu, qui semble aujourd'hui avoir épuisé le trésor des longues épreuves qu'il nous ménageait, va proportionner ses bénédictions à nos souffrances et récompenser, par des années de prospérité, de bonheur et de richesse, notre résignation et les vertus que nous avons surtout pratiquées quand il semblait nous avoir abandonnés. Oui, Dieu a l'éternité pour récompenser les vertus de chacun, mais il récompense dès ce monde les vertus et les mérites des nations.

De ce commencement d'abondance que nous promet la récolte prochaine, il faut pourtant excepter l'infortunée paroisse de St. Thimothée, où la misère et la ruine sont venues à la suite des travaux du canal. Non seulement les terres avoisinant la ligne du canal se sont vues ravagées de toutes manières; mais les habitans des concessions, comptant sur la promesse qu'ils obtiendraient la préférence dans la distribution des travaux, ont négligé d'ensemencer leurs terres dans l'attente d'un revenu plus certain et plus avantageux dans les travaux du canal. Ils furent doublement déçus: ils laissèrent écouler le tems des semailles et on leur refusa de l'ouvrage. Mais du moins ceux là ne perdirent que leurs espérances, tandis qu'il n'en est pas de même des malheureux habitans sur les terres desquels ont été exécutés les travaux de canalisation. Ils n'ont pas encore reçu le prix des terrains concédés; on les a obligés à clore leurs terres à grand frais sur toute la ligne du canal, à démolir et transporter quelquefois leurs bâtimens contre toute promesse et toute prévision; ils ont vu leurs récoltes mangées en herbe par les chevaux des Irlandais, qui employaient la menace et la force quand on voulait s'opposer à ces ravages; leurs clôtures ont été détruites, pillées, brûlées pour chauffer les habitations des travailleurs; et aucun de ces dommages n'a été ni estimé ni compensé. Et cependant ils ont tout perdu à l'occasion des travaux du canal, récolte, travail, argent, et ils ne pourront de longtems remettre leurs propriétés dans leur premier état; de sorte que tous ces pauvres gens vont se trouver sans ressources pour la rude saison de l'hiver. Nous ne parlons pas des pertes occasionnées par des loyers qui n'ont pas été payés, des banqueroutes de toute espèce qu'ils ont du subir, des troubles et des dérangemens de tout genre qu'ils ont eus à essayer depuis un an. Mais ce n'est rien encore en comparaison des injustices et des désordres qui se sont commis constamment au vu et su de l'autorité et que personne ne s'est mis en devoir d'arrêter. On dirait qu'il n'y a de force à la loi que pour protéger les spéculateurs, que pour favoriser l'exploitation de ce lieu et de cette population, qu'on traite à l'égal d'une ferme et d'un troupeau de moutons. Les troupes ne semblent stationnées là que pour le plus grand profit des magistrats et des entrepreneurs; et l'on comprend aisément quelle doit être leur funeste influence sur les mœurs de la localité. Le sort des travailleurs n'est guère amélioré malgré l'attention qu'on semble y avoir donnée. A la vérité on a interdit aux entrepreneurs le droit d'avoir des magasins où les travailleurs étaient forcés d'acheter; mais sous un autre nom et raison plusieurs de ces spéculateurs continuent leur exploitation. Si un ouvrier se présente chez certain maître et demande d'être payé en argent, on lui compte la somme. Mais s'il va avec cet argent acheter ailleurs qu'au magasin qui plaît au bourgeois et qui lui appartient réellement, il reçoit le lendemain son congé. Comme certaines gens, spéculateurs d'un autre genre, n'ont pu venir à bout d'établir des cabarets autant qu'ils en avaient le désir, ils se sont fait autoriser à ouvrir des auberges dites de *tempérance*, où l'on vend de la bière pour commencer, et où l'on s'enivre ensuite de toutes les boissons fortes qui y viennent bientôt en plus grande abondance que les autres. Un de ceux qui ont favorisé cette branche d'industrie et qui ont autorisé ces établissemens, a répondu naïvement aux observations qui lui furent faites à l'occasion de ces désordres, qu'il avait agi ainsi afin de favoriser la tempérance et d'empêcher

l'ivrognerie. Cela nous rappelle cet homme qui se jetait à l'eau de peur d'être mouillé par la pluie.

Voilà donc cette paroisse plongée dans la détresse, en proie à tous les désordres, réduite à tous les genres de misère. Si l'hiver arrive sans que justice ait été faite, sans que les indemnités si légitimement dues soient accordées, il ne paraît pas possible aux habitans de St. Thimothée de pouvoir vivre. Mais on s'occupe peu de cela: des habitans! qu'est-ce que cela? Il y a des spéculateurs à payer, des fortunes à faire, des malheureux à exploiter; voilà la grande affaire. L'industrie a-t-elle le tems de penser aux victimes? Dans quelque tems on lira dans les journaux d'Europe et d'Amérique: "Le canal de Beauharnais est terminé; on vient de l'ouvrir à la navigation. De ce moment les grandes lignes entre le Haut et le Bas-Canada communiquent entre elles: le commerce et la civilisation vont en retirer des avantages inappréciables. Ces travaux gigantesques ont été exécutés par une compagnie qui mérite la plus grande reconnaissance du pays: ils ont coûté, etc." De la perte des mœurs, des désordres sans nombre, des hommes tués par les balles et les sabres des soldats, des habitans ruinés, des ouvriers volés, des malheureux qui ne le sont devenus qu'à l'occasion de ces merveilles de l'industrie, pas un mot: il s'agit bien de cela vraiment! Le commerce est satisfait, l'industrie et la finance ont un débouché de plus: à quoi seraient bons les pauvres et les ouvriers, sinon à favoriser tout cela? c'est ce qu'on appelle une civilisation avancée. Un ouvrier, un paysan se plaint-il d'exactions ou d'injustice? On répond qu'on n'est pas compétent pour faire droit à sa plainte. Un de ceux qui l'exploite est-il menacé dans sa personne et dans ses biens? vite, soldats et canons sont à ses ordres; tous ceux qui ont des intérêts et des spéculations en voie de succès se trouvent compétens à protéger les exploitations, et s'il manque des formalités légales dans tout cela, la force majeure et la nécessité pressante seront invoquées pour excuse; on incarcérera les récalcitrans, et tout sera pour le mieux. C'est encore de la civilisation très avancée. Damnable industrie, qui dessèche le cœur, qui fait perdre tout sentiment de justice et d'humanité, qui traite les hommes comme des machines; qui ne voit que l'argent, qui ne calcule que des profits, qui n'a qu'un but, enrichir quelques particuliers n'importe aux dépens de qui! Cette industrie exagérée a déjà fait le malheur de bien des peuples et de bien des pays; elle a fait négliger l'agriculture, la source la plus vraie de la richesse; elle a détourné à son profit des milliers de bras qu'elle abandonnait ensuite successivement pour les remplacer par des machines; elle fait chaque jour des milliers de pauvres et de malheureux de ses ouvriers sans ressources, quand une baisse ou une bauqueroute leur ferme ses ateliers; elle accoutume des populations entières à ne plus estimer que les spéculations, le luxe et la richesse, et à user leur vie à poursuivre ces idoles qu'elle a mises à la place de tout ce qui est bon, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est vrai et durable. Elle a surtout démoralisé des contrées entières: car ce n'est plus un problème de savoir d'où vient l'immoralité, et l'incrédulité, et l'indifférentisme des populations manufacturières; d'où vient même le vice de complexion, l'énerveinent physique qui se fait remarquer dans les pays livrés à l'industrie. On a commencé à subir ici les conséquences d'une industrie et d'un commerce poussés au delà des bornes d'une sage prudence. Nous nous sentons presque le courage de dire à cela, tant mieux! Peut-être que l'on comprendra davantage à l'avenir les ressources que nous offre notre pays, que l'on se livrera avec plus de soin, d'intelligence et de persévérance à l'agriculture. Alors nous gagnerons tous à ces funestes épreuves du passé; alors nous dirons hautement, à l'occasion des désastres et des banqueroutes, tant mieux!

Nos lecteurs se souviennent de l'opposition que le *Patriote de la Meurthe* fit au P. Lacordaire, à l'occasion d'un sermon prêché au collège royal de Nancy. Personne ne douta un instant que le journal républicain ne fût soufflé par l'Université dans la personne du recteur de l'académie de cette ville. Cette pauvre université qui encense le pouvoir qui la soutient et la paie, qui prend ses champions dans les *Débats* et les autres journaux ministériels, ne se fait pas faute pour cela d'appeler à son secours et d'agréer pour défenseurs des journaux de l'opposition: car il lui faut des ennemis des prêtres, des catholiques et des bons principes à tout prix; et à ce compte-là elle est mieux servie par le *National*, le *Courrier français* et leurs petits échos de province que par les journaux aux gages du grand-maître. Donc le *Patriote de la Meurthe* fit son devoir ou, si vous aimez mieux, son métier en calomnier!

en insultant un dominicain : on lui dit d'aboyer, et il aboya. Puis un moine à mordre ! quelle chère lie ! Ce n'est pas à tous ses repas qu'il pouvait se promettre un si friand morceau : cela valait même mieux que du jésuite ; car il y avait ici un parfum d'inquisition et d'autodafé qui relevait singulièrement le ragout. Mais le *Patriote*, complètement absorbé par l'odeur alléchante des mets que lui servait l'Université, avait oublié que sous cet habit blanc du moine se trouvait un homme, un adversaire comme il est rare d'en rencontrer ; un homme qui à un autre époque avait lutté avec gloire et succès contre des ennemis d'un autre taille et bien autrement redoutables que la petite feuille aboyante de Nancy ; un homme qui avait été jusqu'à dicter à ses juges, le front haut et la puissance de la raison à la bouche, l'arrêt qu'il avait droit d'attendre d'un auguste tribunal ; un prêtre qui avait enchainé au pied de sa chaire, à sa parole magique, des milliers de jeunes hommes au cœur ardent et généreux, à l'intelligence noble et éclairée ; un prêtre qu'avaient admiré, applaudi ce que la capitale contient d'hommes de génie, de politiques habiles, de philosophes profonds, tous les rangs et toutes les opinions. Il avait oublié tout cela le *Patriote de la Meurthe*. Aussi grand fut son étonnement et grande fut sa peur quand il vit que le Dominicain, se souvenant qu'il était homme et citoyen français avant d'être religieux, il allait lui demander raison de ses insultes. Non pas qu'il fût ému du petit tapage du journal ; mais parce qu'il y voyait une injustice et une persécution étrangères, et un mauvais vouloir parti de plus haut. Le père Lacordaire déclara donc sans plus d'embarras, qu'il allait poursuivre devant les tribunaux la feuille de Nancy. Grande émotion dans la presse de toute couleur, à cette nouvelle ; et chacun de dire son sentiment, qui pour le dominicain, qui pour le *Patriote*, qui pour l'Université. Le triomphe de Lacordaire ne semblait douteux à personne, car la question était claire et nettement formulée : c'était par un oui ou un non qu'elle devait être posée et jugée, et la calomnie était flagrante. Mais un procès c'est toujours plus ou moins un scandale. Personne d'ailleurs ne croyait un mot des avancés du *Patriote*, et lui moins que tout autre ; la réputation de l'éloquent et saint religieux n'avait nullement souffert de ces diatribes. Considérant tout cela, Mgr. Menjaud, le digne coadjuteur de Nancy, écrivit au père Lacordaire une lettre dans laquelle, tout en protestant contre les calomnies dont il était l'objet et en lui témoignant la plus parfaite estime, il le pria de vouloir bien se contenter de ce témoignage particulier, qui était du reste celui de toute la ville ; ajoutant qu'il se chargeait d'obtenir du ministre de l'Instruction publique réparation pleine et entière vis-à-vis du receveur : c'était l'essentiel. Cette prière du charitable évêque fut un ordre pour le bon religieux ; et cette affaire en demeura là, au grand soulagement du *Patriote de la Meurthe* et de ses amis grands ou petits. On voit là de nouveau l'esprit de charité, de modestie et de désintéressement d'un clergé que certaines gens prennent à tâche d'insulter pour des motifs à eux connus, mais qu'ils auraient honte d'avouer.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Québec 13 septembre.—Mgr. Provencher, évêque de Julipolis, est arrivé ce matin en cette ville, à bord du *Queen*. Sa Grandeur a quitté la Rivière-Rouge le 19 juin dernier, et s'est rendue aux Etats-Unis, après 40 jours de marche à travers des immenses prairies du Nord-Ouest.

M. Olscamps, ci-devant un des vicaires de St. Roch (en cette ville), est parti lundi dernier pour les missions de Carleton et de Ristigouche (Baie des Chaleurs), où il doit remplacer M. Malo qui revient dans l'intérieur du diocèse. Un autre prêtre, M. Desruisseaux, doit aller bientôt le rejoindre pour partager ses travaux.

Parmi les passagers de l'*Unicorn*, parti ce matin pour Pictou, se trouve M. Paquet, missionnaire de Richibouctou, diocèse du Nouveau-Brunswick.

Canadien.

FRANCE.

Bref de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, en réponse à une Consultation de Mgr. l'archevêque de Reims sur la situation d'un grand nombre d'Eglises de France, par rapport à la Liturgie.

A notre Vénérable Frère Thomas Gousset, archevêque de Reims.

GRÉGOIRE XVI, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction.

Nous avons reconnu le zèle d'un pieux et prudent archevêque dans les deux lettres que vous nous avez adressées, renfermant vos plaintes au sujet de la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et qui s'est accrue encore. Depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles. Assurément, nous déplorons comme vous ce malheur, Vénérable Frère, et rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observer, partout, chez vous, les constitutions

de saint Pio V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, qui ne voulut excepter de Publication de recevoir le Bréviaire et le Missel, corrigés et publiés à l'usage des Eglises du Rit Romain, suivant l'intention du concile de Trente (*Sess. XXV*), que ceux qui, depuis deux cents ans au moins, avaient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différents de ceux-ci ; de façon, toutefois, qu'il ne leur fût pas permis de changer et remanier, à leur volonté, ces livres particuliers, mais simplement de les conserver, si bon leur semblait. (*Constit. Quod a nobis.*—VII *Idus Julii*, 1568, et *Const. Quo Primum. Prædie Idus Julii*, 1570.) Tel serait donc aussi notre désir, Vénérable Frère ; mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner cette coutume impiantée dans votre pays depuis un temps déjà long : c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient s'en suivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir non seulement de presser la chose avec plus d'étendue, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous aviez proposées. Au reste, tout récemment, un de nos Vénérables Frères du même royaume, profitant avec une rare prudence d'une occasion favorable, ayant supprimé les divers livres liturgiques qu'il avait trouvés dans son Eglise, et ramené tout son clergé à la pratique universelle des usages de l'Eglise Romaine, nous lui avons décerné les éloges qu'il mérite, et, suivant sa demande, nous lui avons bien volontiers accordé l'Indult d'un office votif pour plusieurs jours de l'année, afin que ce clergé, livré avec zèle aux fatigues qu'exige le soin des âmes, se trouvât moins souvent astreint aux offices de certaines fêtes qui sont les plus longs dans le Bréviaire Romain. Nous avons même la confiance que, par la bénédiction de Dieu, les autres évêques de France suivront tour à tour l'exemple de leur collègue, principalement dans le but d'arrêter cette très-périlleuse facilité de changer les livres liturgiques. En attendant, rempli de la plus grande estime pour votre zèle sur cette matière, nous adressons nos supplications à Dieu, afin qu'il vous comble des plus riches dons de sa grâce, et qu'il multiplie les fruits de justice dans la portion de sa vigne que vous arrosez de vos sueurs. Enfin, comme presage du secours d'en haut, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons avec affection pour vous, Vénérable Frère, et pour tous les fidèles, clercs et laïques, de votre Eglise, la bénédiction apostolique. Donnée à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le sixième jour d'août, de l'an 1842, douzième de notre pontificat.

—Le coadjuteur de Mgr. l'évêque de Nancy a adressé la lettre suivante au P. Lacordaire :

« Nancy, 2 août 1843.

« Mon révérend Père,

« Au milieu des imputations calomnieuses dont vous avez été l'objet, à propos du discours prononcé par vous et en ma présence au collège royal de Nancy, je me trouve dans la nécessité d'élever la voix pour vous témoigner combien je suis convaincu de la fausseté de ces imputations. Depuis l'époque où vous êtes arrivé parmi nous, j'aime à proclamer que je n'ai eu qu'à me louer de votre ministère et de la pureté de votre doctrine, et je suis certain, en particulier, qu'il n'y a rien eu que de honorable et de pieux dans le discours que vous avez prononcé au collège royal.

« Par suite de cette conviction, les démarches que vous avez faites pour obtenir justice ont eu mon assentiment. Cependant beaucoup de personnes ayant paru balancer d'un conflit judiciaire, je viens aujourd'hui vous demander, dans l'intérêt de la paix, de retirer votre plainte, et de vous contenter de la justice éclatante que je me plais à vous rendre moi-même.

« Je pense mon révérend Père, que vous apprécierez les motifs qui me font agir ainsi dans cette circonstance, que l'approbation pleine et entière que je vous donne vous paraîtra suffi ante. Je me réserve d'ailleurs de poursuivre, quant à ce qui me regarde, la satisfaction qui est due à M. l'aumônier du collège.

« Vous pouvez, mon révérend Père, rendre ma lettre publique : elle suffira, je l'espère, pour éclairer l'opinion sur cette affaire. Tous les hommes sages et impartiaux vous rendront la justice qui vous est due à tous égards.

« Recevez, mon révérend Père, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

« † ALEXIS, coadjuteur de Nancy et de Toul. »

Le retrait de la plainte en diffamation portée par le P. Lacordaire contre le gérant du *Patriote de la Meurthe* a été la conséquence de cette lettre. Il n'y a plus de procès ; mais l'atteinte si grave portée au clergé par le receveur de l'Académie de Nancy ne restera pas sans réparation. Si la question n'est plus débattue entre le P. Lacordaire et le *Patriote*, elle demeure entière entre Mgr. le coadjuteur et le ministre de l'Instruction publique. Il est temps en effet, que l'épiscopat sache quelle part d'influence l'université lui accorde sur les aumôniers des collèges, et quelle position elle entend faire à ces derniers. Si M. le ministre persistait à maintenir une mesure arbitraire, interdisant à l'aumônier d'un collège des relations personnelles avec qui que ce soit, et notamment avec un prêtre approuvé de son évêque, celui-ci aurait à choisir, entre accepter cette insulte, ou bien retirer un ecclésiastique dont la position ne serait plus tenable.

Espérance.

—Le P. Lacordaire a fait motiver en ces termes son désistement au gérant du *Patriote de la Meurthe*.

« Attendu que le requérant a reçu de son supérieur ecclésiastique, Mgr. le coadjuteur, avec autorisation de la rendre publique, une lettre complètement justificative du discours attaqué dans le *Patriote* du 7 juillet dernier ; « Attendu que ce prélat, qui y assistait en personne, et qui s'est éclairé

en outre de l'opinion de nombreux auditeurs, rend en général un témoignage solennel de la pureté de la doctrine du requérant, et affirme, en particulier, qu'il n'y a rien de déconvenable ou de pieux dans son discours.

« Attendu, d'ailleurs, que Mgr. le coadjuteur se réserve expressément de poursuivre la satisfaction due à M. l'aumônier du collège, à qui toutes relations personnelles avec le requérant ont été interdites par M. le recteur de l'Académie de Nancy : et ainsi qu'une voie nouvelle se présente pour obtenir, ou par un retrait formel, ou par quelque autre moyen non moins efficace pleine et entière justice de l'inqualifiable mesure prise à l'égard du dit requérant, laquelle semble avoir été le point de départ et l'appui des imputations du *Patriote*, qui s'était retranché derrière cette mesure en s'en faisant une arme ;

« Attendu enfin que Mgr. le coadjuteur, premier pasteur du diocèse, demande au requérant, par la lettre susdite, de renoncer, dans l'intérêt judiciaire, au vœu paternel que le dit requérant, en sa qualité de prêtre et de religieux, doit naturellement considérer comme un ordre ;

« Malgré le succès que son bon droit, corroboré du texte et de l'esprit de la loi, assurait d'avance à sa cause devant les tribunaux ; malgré la confiance et l'espoir fondé qu'il avait dès-lors de le voir triompher ;

« Par tous ces motifs, le requérant renonce purement et simplement à l'action par lui intentée contre le sieur Dugaillon, suivant exploit du sous-signé du 29 juillet dernier, et en conséquence il se charge de tous les frais faits jusqu'à ce jour, sans préjudice et sous toutes réserves. »

— L'Espérance annonce que le R. P. Lacordaire prêchera la station de l'Avant à Notre-Dame de Paris ; qu'il donnera, pendant le Carême, son cours annuel de conférences à Grenoble ; et qu'il reviendra ensuite occuper à Nancy la maison où il demeure aujourd'hui avec le R. P. Jeandel.

— Depuis quelque temps, M. de Châteaubriand avait conçu l'idée de faire une visite à la Trappe. Le célèbre écrivain a donné suite à son projet. Il a été reçu avec honneur par les pieux habitants de cette maison de retraite qui, bien qu'étrangers aux plaisirs du monde, ne laissent pas que d'être sensibles à ce qui fait la gloire de leur patrie. M. de Châteaubriand a consacré toute la journée à visiter le monastère. Il a voulu partager le repas frugal des religieux. Dans la soirée, quand la cloche les appela du *Salve*, on vit encore assis à leurs côtés M. de Châteaubriand. Il écoutait dans un pieux recueillement les accents divins de cette religion qu'il a lui-même si souvent chantée. M. de Châteaubriand est reparti le lendemain.

ANGLETERRE.

— Le recteur et les membres du collège protestant d'Exeter (Oxford) viennent de rétablir dans leur église l'usage de la communion pour tous les dimanches de l'année. On sait que, dans les églises protestantes, on ne donne la communion aux fidèles qu'une fois par mois, et même une fois seulement par trimestre. Plusieurs autres collèges vont adopter la même mesure.

C'est là, évidemment, un des premiers effets produits par le sermon du docteur Pusey, dont la troisième édition a paru tout récemment ; sermon qui roulait sur la présence réelle et sur les grâces de la communion fréquente.

Les partisans du docteur Pusey ont fait les premières démarches pour intenter un procès au vice-chancelier de l'université d'Oxford, relativement à la condamnation du savant professeur.

D'un autre côté, il a été décidé, dans une réunion tenue à Londres, sous la présidence de lord Ashley, membre du parlement, qu'un mémoire serait présenté au duc de Wellington, en sa qualité de chancelier de la même université, à l'effet de l'engager à prendre des mesures pour empêcher la propagation des doctrines puseyistes.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

— Le *Colonial Gazette* du 19 août, publie d'intéressants débats qui eurent lieu dans la chambre des communes, le mardi précédent, au sujet de l'émigration et de la colonisation du Canada. La question fut mise sur le tapis par Mr. Charles Buller, le même que celui qui accompagna ici feu lord Durham, dont le nom se trouve au bas de son rapport. Le plan de Mr. Buller consisterait, en termes généraux, à remettre les terres incultes de la Couronne, dont la plus grande partie est concédée aux mains du gouvernement, au moyen d'achats à être réglés avec les grands propriétaires sur un taux proportionnel à la valeur réelle de leurs terres et dont les paiements se feraient graduellement par débentures sur un capital foncier. Cependant Mr. Buller n'a donné qu'une idée de son projet, cela plutôt en forme d'ouvertures et de suggestions au parlement provincial, dont l'appui est indispensable en pareille matière, que pour provoquer des résultats qu'on ne peut sans cela obtenir avantageusement et constitutionnellement de la législature impériale. Les revenus des terres de la Couronne étant sous le contrôle de l'assemblée, il reconnaît que sans la coopération et l'appui des représentants de la province on ne peut faire réussir son plan. Il suggère au gouvernement métropolitain de profiter de la vacance qui allait commencer pour se mettre en rapport avec notre législature, afin d'aviser aux moyens de s'entendre sur un système général et suivi de colonisation. Un point sur lequel il s'appuie à cet égard, c'est la nécessité d'obtenir de la législature coloniale des lois ordonnant l'établissement de grandes routes, de maisons d'écoles et de quelques églises dans les townships qui n'en sont pas pourvus, comme préliminaires indispensables à leur colonisation. Mr. Buller parle en termes peu flatteurs de l'agiotage et des fraudes dont les terres incultes étaient devenues les objets de la part des gouverneurs et des officiers publics sous le

règne de l'oligarchie. Il reconnaît aussi la nécessité de faciliter autant qu'on le peut aux Franco-Canadiens leur établissement sur les terres de la Couronne, et en parle comme d'un peuple auquel l'Angleterre est redevable de grands services.

Minerve.

« Nous faisons part à nos lecteurs de l'excellent article du *Herald* au sujet de l'amnistie ainsi que nous l'avons promis dans notre feuille de lundi. Il faut, comme de raison, tenir compte des principes du journal en question, sans quoi on tomberait dans l'exagération dans l'appréciation de ses vues à ce sujet.

Idem.

Amnistie générale.— Nous espérons, dit notre confrère, « pour l'honneur du gouvernement britannique que des ordres ont depuis déjà longtemps été expédiés à la Nouvelle-Galles méridionale, pour l'élargissement de tous ceux qui furent envoyés à cette colonie par rapport aux troubles de 1837-38. Il savait très bien qu'il ne pouvait rappeler Messieurs Rolph Gilbson, Papineau et O'Callaghan sans commettre la plus noire injustice envers les pauvres victimes, que la force brutale peut seule maintenant retenir en exil. A l'époque où ces hommes furent bannis, la loi et l'équité avaient décidé que le châtement était mérité ; mais en ce moment, l'équité et la raison proclament que désormais leur châtement est, dans tous les esprits droits, d'une intolérable injustice. Ils n'est rien qui jette la pensée aussi complètement hors des gonds comme le spectacle des souffrances de l'oppression. Rien dans l'esprit d'un Breton n'agit les éléments de l'opposition avec plus de véhémence que de savoir nombre de ses concitoyens subissant une punition infligée sans la moindre couleur de justice.

« La mise en liberté de ces hommes n'est plus matière de faveur, c'est leur droit ; et il devra leur être fait compensation entière pour chaque moment qu'ils auront été retenus prisonniers après le pardon de Rolph et le rappel de Papineau. Cela, nous le disons hautement, parce que nous croyons que c'est un droit qu'ils ont acquis. Ils pouvaient comme des hommes offrir la rétribution qui leur était demandée au nom de lois inconsiderées et vainement outragées ; ils pouvaient souffrir avec dignité, et n'être pas avilis par des consolations, alors qu'ils croyaient souffrir justement ; mais sitôt que cet élément est retranché, ils deviennent les victimes de la violence et d'un pouvoir aveugle et entêté. Il n'existe pas un homme qui ne puisse dire maintenant que les malheureux exilés dussent être tout de suite rendus à leurs familles et à leur pays. Et nous espérons en toute sincérité qu'à l'heure qu'il est ils sont avancés dans leur voyage vers le Canada.

« Une acte général d'oubli du passé doit être décrété aussi vite que le permettent les formes de la législature, afin qu'il ne reste à nul homme aucun vestige d'une réclamation légale contre les acteurs dans les troubles de 1837-38. Qu'une main ne soit pas tendue pour pardonner, tandis que l'autre reste fermée pour frapper. Le gouvernement a proclamé la paix entre lui et tous ses sujets, quelque éloignés qu'ils fussent ; qu'il établisse aussi la paix entre tous ses sujets, les uns envers les autres. Au nouvel ordre de choses, que rien ne se mêle qui puisse rappeler l'ancien. Les opinions surannées doivent céder à l'expérience moderne, et le bien sera la mesure de leur direction et de leur étendue.

— On parle beaucoup de l'amnistie générale, et d'après toutes les apparences, elle ne peut longtemps se faire attendre. Tout le monde, sans exception, la désire, et le gouvernement métropolitain ne peut s'y refuser sans être taxé d'injustice, ainsi l'ont déclaré ceux qui avaient fait profession de se montrer nos ennemis les plus acharnés.

Mais il est une question bien alarmante et qui occupe beaucoup ceux qui s'intéressent au sort des malheureux exilés. C'est de savoir quels moyens ils auront de payer les frais de leur passage sur les vaisseaux qui les rendront à leur patrie ? D'après des lettres récemment reçues ici de la part de nos frères qu'on a transportés aux antipodes, nous apprenons qu'il en est quelques uns d'entre-eux qui ont pu économiser assez pour payer leur passage, mais il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont gagné assez que pour subvenir aux besoins les plus urgents. Ainsi, comme on peut se l'imaginer, il sera difficile à ces derniers de trouver des passages gratuits sur les vaisseaux marchands qui visitent ces parages, et encore moins sur ceux du gouvernement, à moins que des ordres soient donnés à cet effet.

Que nous reste-t-il donc à faire ? On a laissé dans le dénuement le plus complet la plupart des familles des exilés, dont les biens ont été incendiés, pillés ou confisqués, la plupart d'entre-elles se trouvent dans les rues, sans pain et sans asile. Faut-il donc que ces malheureux pères de familles restent dans l'exil faute de quelques deniers pour payer leur passage ? Nous ne le pensons pas pourtant. Il est à espérer que des mesures seront adoptées tout prochainement pour pourvoir, non-seulement au retour de nos malheureux frères, mais pour mettre leurs familles en état de les recevoir à leur arrivée.

Idem.

— Nous apprenons avec plaisir que MM. L'Espérance ont acheté le steamboat *David Aimes* pour traverser entre Longueuil et le pied du courant. Il sera en opération mercredi prochain. Le lieu pour embarquer sera de ce côté, au même quai que le steamboat de la compagnie du chemin à bordière ; et de l'autre côté à un quai qui avoisinera l'autre. Nous souhaitons à ces Messieurs tout l'encouragement que mérite leur esprit d'entreprise.

Idem.

— Son Excellence sir Charles Metcalfe a bien voulu accepter le patronage de la Société d'Agriculture du comté de Québec et devenir un de ses souscripteurs. Nous appelons l'attention des cultivateurs du comté sur la liste des prix offerts par cette société pour labourage, animaux, grains et lé-

gumes, beurre et fromage, instruments aratoires, etc. Ces prix seront décernés à l'exhibition qui aura lieu sur la terre de M. Anderson le 5 octobre. Ils forment ensemble une somme d'environ £140. *Canadien.*

—Le *Montreal Transcript* de samedi annonce que le fil de fer destiné au pont de Byton est heureusement arrivé à Montréal, et a été expédié à Byton, consigné à M. Wilkinson, l'entrepreneur du pont, qui doit commencer l'ouvrage immédiatement. *Idem.*

Billets de banque.—On nous a montré encore mardi un billet d'une piastre de la Banque de Montréal, changé cette fois en un billet de cinq piastres, par un procédé fait pour en imposer surtout aux personnes qui ne savent pas lire, et dont même des personnes sachant lire ont été dupes : tant la fraude, quelque effrontée qu'elle soit, est bien exécutée. Les chiffres 1 ont été découpés, et des morceaux de papier d'une texture et d'une couleur uniforme avec le reste, ayant le chiffre 5 gravé sur la face antérieure et le même nombre exprimé en lettres sur l'autre face, ont été adaptés aux trous et collés au dos du billet si adroitement qu'à moins qu'on ne le place entre soi et la lumière, ou qu'on ne fasse attention à la valeur exprimée en lettres dans le corps du billet, rien ne fait soupçonner la fraude. Il est à présumer que cette industrie s'exerce en grand, puisque les industriels se sont mis en frais de graver des planches et de se procurer du papier fait exprès. Nous engageons les habitants de la campagne, surtout ceux qui fréquentent les marchés à se tenir sur leurs gardes et à faire arrêter les personnes qui leur présenteraient des billets ainsi falsifiés. *Idem.*

—Nous avons reçu une lithographie représentant le portrait en buste de sa Sainteté le pape Grégoire XVI dédiée à Mgr. de Sydime par M. Fassio, connu depuis longtemps à Québec sous le titre de peintre miniaturiste. Ce portrait qui sort des presses de MM. Aubin et Rowen, indique un progrès marqué dans la lithographie du pays ; le travail a du mérite ainsi que l'impression, et nous fait espérer que nous pourrions avoir un jour de la bonne lithographie dans notre Canada. Si nous pouvions avoir quelque chose à reprocher à M. Fassio, c'est d'avoir fait perdre à la figure de Grégoire XVI cette expression de bonté et de tranquille contentement que nous donnent toutes les ressemblances que l'on a de lui. *Journal de Québec.*

—M. Hamel l'inspecteur des chemins, a eu la complaisance de nous donner un morceau de bois du vaisseau supposé de Jacques Cartier. Ce bois qui est de chêne est extrêmement sain. Le vaisseau est à peu près tout déblayé et l'on se prépare à le lever au moyen de chèvres. MM. Faribault et Hamel ont dû ou doivent inviter tous les chefs de chantiers et les hommes scientifiques, à venir sur les lieux pour y juger de l'âge du bâtiment et de l'endroit où il a été construit. Par avance un ancien capitaine de vaisseau a dit que si c'était un bâtiment de roi français construit à Saint-Malo ses fonds devaient être en hêtre. C'est encore quelque chose, c'est beaucoup d'ajouter au témoignage déjà obtenu en faveur de l'identité de ce vaisseau avec celui de Jacques Cartier. *Idem.*

NOUVEAU-BRUNSWICK.

—*Nouveaux troubles à Miramichi.*—On lit dans le "Newbrunswickier" : "Nous avons appris hier soir de Miramichi que nonobstant la présence des soldats en cet endroit, les émeutes, les troubles y continuaient encore. Dimanche dernier au soir quelques personnes allèrent de Newcastle assister au service divin à Chatham, et après qu'elles eurent pris leurs sièges dans l'église, une troupe de forcenés s'y précipitèrent, les traînèrent dehors et les battirent cruellement. Quelques-uns des chefs de la bande furent arrêtés, mais ils furent délivrés aussitôt, et un exprès fut envoyé à Newcastle pour un renfort de soldats.

"Ceux-ci furent embarqués sur des chalands, que le bateau à vapeur *Saint George*, arrivé de l'île du Prince Edouard, descendit à la remorque vers minuit. En arrivant à Chatham, ils y trouvèrent environ 400 hommes bien armés de fusils avec des pièces de campagne, déterminés à résister jusqu'à la dernière extrémité. Tel était l'état des affaires au départ de la malle. On devait tenter d'arrêter les principaux émeutiers à l'aide de la force militaire, mais l'on craignait que cette tentative ne coûtât la vie à quelques personnes.

"On nous dit que des outrages d'un caractère non moins grave ont été commis à Newcastle, et l'on cite un cas où deux femmes ont été traitées de la manière la plus indécente et la plus brutale pour avoir essayé de mettre une personne à l'abri de la violence des émeutiers de cet endroit. On dirait que tout le monde a perdu la tête à Miramichi : car la conduite de tous les partis y paraît également honteuse. Il faut les signaler à l'indignation du peuple du Nouveau-Brunswick."

ESPAGNE.

—Nous avons dit que l'énergie des Sévillans avait constamment répondu à celle du général Figueras, dont les connaissances dans toutes les branches de l'art de la guerre leur ont été fort utiles. En peu de jours, il était parvenu à élever, sur les points les plus importants, des fortifications de campagne qui ont suffi à tous les besoins de la défense. Ces dispositions avaient inspiré la plus grande confiance aux habitants, qui d'ailleurs connaissaient et estimaient depuis long-tems le général et sa famille ; et cette famille était digne de l'estime publique.

Voici un billet que le général écrivait, le 20 au matin, à sa femme : "Ma bonne Marie, l'ennemi vient de commencer ses feux ; je vais multiplier les miens qui lui font beaucoup de mal. Sois sans inquiétude. Cependant, si tu crains les bombes à la maison, je t'autorise à te transporter où tu voudras. Je compte sur d'heureux résultats. Adieu."

Mme Figueras a répondu :

"Mon cher François, il y a déjà plusieurs jours que je me suis proposé d'attendre à mon poste, comme les soldats, le sort que Dieu, notre Seigneur, aura daigné me départir. Ici, je penserai mes fils et toi, si vous revenez blessés, et mon départ serait une désertion indigne de ta femme, indigne de la mère de tes enfants."

Ces deux billets disent, mieux que tous les rapports, l'esprit qui régnait à Séville au moment où les premières bombes éclataient. Cet esprit ne s'est pas démenti un seul instant, et pourtant déjà, le 23 juillet au soir, 700 projectiles avaient été lancés sur la ville. Rien n'a pu ébranler la fermeté du général Figueras, qui, le 23 répondit à Espertero : "Quand les munitions nous manqueront, les décombres que vous faites y suppléeront."

Dès le 15, le vénérable évêque des Canaries, José Taden, vieillard octogénaire, se trouvant accidentellement à Séville, avait adressé au capitaine-général Figueras la requête suivante :

"Excellence, désirant occuper le poste qui m'appartient dans les dangers dont se trouve menacée cette immortelle cité, je viens vous offrir mes services personnels dans les ambulances qui ont été préparées pour les blessés. —Dieu garde votre excellence." *J. des Villes et des Cam.*

HOLLANDE.

Incendie d'un Couvent à Gand.—Le 27 juillet, vers huit heures et demie du matin, le feu se déclara au couvent des Thérésiennes. Le concierge du Casino, trouvant la porte extérieure fermée, escalada un mur de clôture, et alla ouvrir la porte du local où les religieuses se trouvaient réunies. Presque au même instant, la porte de la rue que l'on refusait d'ouvrir, parce que la règle de l'ordre interdit toute communication au-dehors, fut enfoncée par la police, et l'on se mit en devoir d'arrêter les progrès de l'incendie.

À l'arrivée du corps des sapeurs-pompiers, les flammes s'étaient propagées avec tant de rapidité, que l'église et le couvent se trouvaient tout en feu. On a fait jouer immédiatement les pompes, et bourgeois et militaires se sont mis à travailler avec le zèle le plus louable pour tâcher de maîtriser le feu qui menaçait, entre autres, la belle raffinerie de sucre de M. Bracq, située à côté du couvent. Cet industriel, par une présence d'esprit qui a beaucoup contribué à circonscrire l'incendie, a fait abattre, par ses ouvriers, le toit de son établissement, qui se trouvait le plus exposé, précaution qui a eu les plus heureux résultats.

C'est dans la partie supérieure d'un bâtiment contigu à l'église que le feu sévissait avec le plus d'intensité : les pompiers ayant dirigé tous leurs efforts vers ce point sont parvenus enfin à maîtriser les flammes, et à préserver d'une destruction complète le local des frères de la charité, adossé au couvent, et qui était également en feu.

Le toit du bâtiment a été détruit, ainsi que la plus grande partie du premier étage. Tous les ornemens de l'église, et quelques meubles et effets du couvent, ont pu être sauvés.

On a eu beaucoup de peine à éloigner les religieuses du théâtre de l'incendie ; elles voulaient y rester et il n'a fallu rien moins que l'intervention de l'évêque pour les décider à quitter leur monastère. Ce désastre a fourni au public l'occasion de se former une idée de la vie monacale. Le costume de ces pauvres recluses est de bure, jadis brune, mais devenue par l'usure et la malpropreté d'une couleur tout à fait douteuse. Elles ont pour chaussure des sandales et des bas de laine rapiécés en plus de vingt endroits. Un morceau d'étoffe noire leur couvre le visage et cache leurs traits à tout le monde, même à leurs plus proches parens. Elles portent des bracelets en fil de fer et garnis de pointes qui leur serrent le poignet avec plus ou moins de force suivant le degré de pénitence qui leur est infligé. Un méchant grabat leur sert de couche, et du pain, des fruits et des racines composent toute leur nourriture. Voilà le spectacle dont une partie de la population gantoise a été témoin, grâce à l'incendie.

Toutes les autorités civiles et militaires se trouvaient sur les lieux ainsi que les troupes de la garnison. Un carme déchaussé, ancien militaire de l'empire, a fait preuve de la plus rare intrépidité ; on l'a vu constamment à l'endroit le plus périlleux et là où le feu sévissait avec le plus d'intensité.

On ignore la cause de ce sinistre qui a occasionné des dommages que l'on évalue à 160,000 fr. Les bâtiments étaient assurés.

INDES.

Bombay 9 juin.—Le Scinde est tranquille, et les troupes anglaises n'ont pas eu de nouvel engagement avec l'ennemi. Les troupes de Bombay, qui étaient à Sukkur, occupent Schwan. Des maladies font des ravages dans le camp d'Hyderabad. Le Kurracha et les Indes, en général, sont tranquilles. Lord Ellenboroug se rend d'Agra à Calcutta. Dost Mahomed est arrivé à Caboul sain et sauf et sans empêchement. Il sévit contre ses ennemis. Les nouvelles de la Chine sont du 16 avril. L'envoyé anglais avait pris la route du nord. Aucune nouvelle importante. Bien que les forces des Beloches soient dispersées, quant à présent, Shire Mahomed a dit qu'il pourrait remettre bientôt sur pied une forte armée. La chaleur est si intense qu'on ne se battra pas probablement avant deux mois.

Le général Kyd, arrivé à Madras, a apporté des nouvelles de Canton du 6 avril et de Macao du 11. Le départ de Ch. Pottinger pour le nord semblerait faire présumer qu'il existe quelque difficulté ou retard dans la ratification du traité avec la Chine et l'arrangement du tarif. Les négociations restaient dans le statu quo.

Le capitaine de génie Harris, arrivé à Bombay avec deux Abyssiniens, est porteur d'un traité de commerce qu'il a conclu au nom de l'Angleterre avec le monarque de Shoa. Désormais les relations de l'Angleterre avec l'Abyssinie seront établies sur un pied amical. Plus de 7,000 esclaves chrétiens ont été délivrés par notre intercession. Les pauvres princes de la maison de Shoa, qui, depuis Salomon, étaient constamment condamnés aux fers et à être ensevelis dans une prison perpétuelle, ont été rendus à la liberté. On en saura bientôt davantage sur ce traité conclu avec cette partie de la mystérieuse Afrique.

On écrit de Caboul que Mahomed-Ukhbar reste à Jellalabad avec Shun-Sooden. Sur les côtes de la Chine, les vols sont à l'ordre du jour. On dit que les dépêches de sir Henri Pottinger reçues par le major Malcolm sont très satisfaisantes. Des différends sérieux paraissent s'être élevés entre le roi de Lucknow et l'envoyé du gouverneur-général près cette cour. Le roi se montre très intraitable.

—Une correspondance de Téhéran parle de nombreuses calamités qui sont survenues en Perse à la suite de l'apparition de la comète. Le chiffre des victimes d'un tremblement de terre qui a bouleversé la ville de Koi s'élève à 3,000. Cette malheureuse cité est dans la consternation.

—Le bateau à vapeur anglais *Pegasus*, en passant près des îles Ferne, le 21, a touché sur un rocher et s'est abîmé. Il était à peu près une heure du matin. Cinquante passagers et l'équipage, à l'exception de cinq matelots, ont péri. Ces cinq malheureux ont été recueillis par le *Martello*. Ils étaient dans la position la plus affreuse. Deux étaient accrochés au grand mât, qui paraissait encore à fleur d'eau, deux autres étaient dans un petit bateau, et le cinquième flottait sur une grosse pièce de bois, débris du bâtiment. L'équipage du *Pegasus* se composait d'environ soixante individus.

VARIÉTÉS.

Jefferson et les rois d'Europe.—On vient de découvrir une lettre écrite par l'illustre Jefferson, ex-ministre des Etats-Unis en France, à un de ses amis qui était alors gouverneur du New-Hampshire. Dans cette lettre, il passait en revue, comme suit, les rois et les reines de son temps.

« Louis XVI, dit-il, était un sot ; je le sais par moi-même, en dépit des réponses que l'on a mises dans sa bouche, lorsqu'il a été jugé. Le roi d'Espagne était un sot, ainsi que celui de Naples. Ils passaient leur vie à chasser, et s'envoyaient des courriers deux fois par semaine, à mille milles de distance, pour s'apprendre les uns aux autres quel gibier ils avaient tué la veille. Le roi de Sardaigne était un sot. Tous ceux-là étaient Bourbons. La reine de Portugal, de la famille de Bragança, était idiote par nature. Il en était ainsi du roi de Danemark. Leurs fils, comme régents, exerçaient les pouvoirs royaux. Le roi de Prusse, successeur du grand Frédéric, n'était qu'un porc (*hog*) de corps et d'esprit. Gustave de Suède et Joseph d'Autriche étaient vraiment fous ; George d'Angleterre, vous le savez, portait la camisole de force. Il ne restait donc plus que la vieille Catherine, qui avait été choisie trop récemment pour avoir eu le temps de perdre tout son bon sens. Voilà dans quel état Bonaparte a trouvé l'Europe. Tous ces animaux étaient sans force et sans esprit ; et c'est ainsi qu'il en sera pour tout monarque héréditaire, après quelques générations. Alexandre, petit-fils de Catherine, est encore une exception. Il peut marcher tout seul. Mais aussi il n'est que de la troisième génération. Sa race n'est pas encore usée. Ainsi finit le livre des rois, dont veut Dieu nous délivrer ! »

L'auteur de cette étrange boutade républicaine, s'il vivait de nos jours, serait fort embarrassé, sans doute, d'expliquer comment et pourquoi, après bien peu de générations, les présidents américains, bien qu'ils ne soient pas héréditaires, n'ont pas moins dégénéré que les rois d'avant 93. Et, sans doute, ne pouvant nier le génie dont Louis-Philippe a donné tant de preuves à ses amis comme à ses ennemis, il dirait que ce roi est le premier de sa race.

Un de nos correspondants, dit *l'Echo de l'Est*, nous transmet copie d'une lettre que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, et à laquelle nous conservons le cachet original :

Mécusson maître chaudronnier est sciencé dans tous les arts et métiers domicilié à Pargny sous Mureau

A Monsieur le Préfet, de la Préfecture à Epinal

M. le Préfet

Les montagnes de Rorthey Etant situées au rasibus du niveau de celles de Pargny sous Mureau, est les Eaux pluviales poussées par la vacillance de la constructivité des vents descendant des rochers, formant par conséquent de certaines petites cascades causent des dommages interest dans mes propriétés.

Les parties mouillasses Etant dangereusement affectées par certains petits sables, obtent entièrement la salubrité des amendements faits dans mes champs. Par conséquent moi citoyen, et ne devant pas m'ordonner de faire faire certains petits rimandelles sur le champ de mon voisin, afin de partager entre nous deux ces Eaux accroupies par la saleté du dégat

J'espère M. le Préfet de votre bonté incompatible, attendré avec plaisir le retour de votre honorable et satisfaisance reponse

Je suis M. le Préfet avec la plus grande affection possible votre tout et simple suget.

Signé Mécusson.

RICHE ET PAUVRE.—Quoique faisant partie de la garde nationale depuis deux ans, M. Hubert n'a pas encore monté sa garde. Aussi le voilà-t-il traduit devant le conseil de discipline de son bataillon. « J'ai protesté, s'écrie-t-il ; je suis en appel devant le jury de recensement. »

Le président :—Cela ne vous regarde pas.

M. Hubert :—Attendez au moins pour me condamner qu'il se soit prononcé sur mon appel.

Le rapporteur :—J'ai reçu ce matin même une note du jury que je vais communiquer au conseil.

M. Hubert, avec joie :—Le jury a prononcé ?

Le rapporteur :—Oui, Monsieur.

M. Hubert :—Alors, je suis content, je suis tranquille, je suis sûr de mon affaire. Ils sont venus chez moi, ces Messieurs, ils ont examiné mon intérieur ; je suis gueux comme un rat, je manque de bottes, et je couche dans une vieille malle. Vous comprenez bien que je n'ai pas le moyen de m'habiller... je leur ai dit : Voyez-vous, si vous me confiez un fusil, je le laverai. C'est mon caractère !... ils ont été touchés de cette preuve de franchise, et ils ont paru enchantés de ma réception, si bien même, qu'ils m'ont dit en sortant : On ne vous taquinera plus !

Le président :—Quels sont donc vos moyens d'existence ?

M. Hubert :—Je n'en ai pas... je vis au jour le jour, je rencontre un ami qui me paie à déjeuner, un autre à dîner, un autre me prête un pantalon... Si un ami m'offre un petit verre, je lui dis : écoute, fais-moi blanchir ma chemise, ça te coûtera le même prix, et ça me flattera davantage.

Le rapporteur :—Eh bien ! Monsieur, malgré tout cela, la décision du jury vous donne place irrévocablement dans les rangs de la garde nationale. Il paraît, d'après enquête, que le logement de M. Hubert se compose de deux chambres, ayant chacune leur porte d'entrée. Il y en a une, en effet, très misérablement meublée, mais l'autre renferme tout ce qui dénote l'élégance la plus raffinée. Son cabinet renferme même une curieuse collection de médailles d'or et d'argent !

M. Hubert :—Je proteste ! je suis pauvre comme Aristide ; j'occupe cette chambre en garni, et je ne paie pas mon loyer.

Le président :—Le conseil vous acquitte, Monsieur ; mais, au premier billet de garde, tâchez d'être exact !

M. Hubert :—Allons, vous le voulez, je fâcherai !... j'emprunterai un uniforme... Je veux dire que je n'ai pas le moyen d'en acheter un... C'est égal, je donnerais bien 1,500 fr. d'appointements fixes à qui viendrait la monter à ma place.

L'ARTISTE ET SON VIOLON.—L'audiencier, appelant : M. le procureur du roi contre Choquart.—Une grosse voix dans l'auditoire : Le plus souvent des plus souvent, qu'il apparaîtra, le *faignant* de Choquart ! Allez donc voir s'ils viennent, Jean !

L'audiencier : Silence ! (s'adressant au tribunal) ; Choquart a été assigné au parquet. Il n'a pas été trouvé à son domicile.—La grosse voix : Son domicile ! excusez ! un domicile, et puis Choquart, ça fait deux. Jamais cet intrigant n'a été compatible avec la valicence d'un domicile quelconque. Ça perche, des êtres comme ça ; ça ne loge pas !

M. le président : Appelez les témoins.—L'homme à la grosse voix, s'avancant à la barre : Faineux ! c'est dit, j'vas exposer mes moyens devant la justice qui ne me connaît pas et le public dont depuis quarante-cinq ans j'ai l'avantage d'être avantageusement connu.

M. le président : Quel est votre nom ?—L'homme à la grosse voix, montant d'une octave : Jérôme-Chrysostôme-Bonaventure Ruguet, artiste musicien, ex-chef de musique de la garde nationale de Domfront, ex-chef de musique de la garde nationale d'Argentan, professeur, et, domicilié à Paris, place Maubert, pour vous servir.

M. le président : assez ! assez !—Jérôme Ruguet : Et philosophe !... J'ai dit.

M. le président : Il paraît que ce Choquart vous a volé un violon ?—Oui, M. le président, il me l'a *esbiné* le vrai instrument de mon existence, et c'est comme s'il m'avait enlevé une foule de pains de quatre livres de la bouche.... Encore s'il ne s'agissait que de mon violon ! Mais ce n'est pas tout, le cuirassier Choquart ne se contente pas de si peu : non content de m'avoir effarouché mou Stradivarius, il a dit deux mots à ma commode ; il m'a pris mon meilleur pantalon, mon plus beau col et mes plus jolis souliers ; il s'a joué un air de valse à soi-même sur mon même Stradivarius, et pstt... courez après Choquart !

M. le président :—Allez vous assoir !

Jérôme Ruguet, se tournant vers l'auditoire.—Vous riez, peuple volage ! voulez-vous des preuves ? Voici les *titines* aux semelles *gâteau-feuilleté* qu'il m'a laissées en place de mes charmantes chaussures ! Voici le vieux garance à doublure de cuir qu'il a eu l'indulgence de me transmettre en remplacement de mon pantalon. Voilà comme quoi je me suis vu induit à me déguiser en cuirassier et à marcher toute la journée avec ses bottes sur le derrière de son pantalon.

Le tribunal, adjugeant le profit du défaut, condamne Choquart à un an de prison.

Ruguet.—Et moi, je prie, pour dédommagement, M. l'audiencier de me taxer ma présente assignation, à cette fin que le budget m'accroisse la bagatelle de deux francs.

L'ENNEMI DES PRÉJUGÉS.—A l'appel du nom de Tabouret, un vieillard sec, maigre, raide, tout vêtu de noir, se présente à l'audencier. Celui-ci l'invite à prendre place au banc des prévenus. Il hésite un instant; puis, levant les épaules, il se dirige vers le banc. Nous entendons murmurer entre ses dents: encore un préjugé!

M. Tabouret est prévenu de voies de faits envers la femme Simon.

Celle-ci dépose en ces termes:

«Jarnigué! c'est tout de même un brave homme que le père Tabouret, mais je crois un peu toqué. D'abord, quand j'avons pris sa petite fille en nourrice, il nous a fait des arrangements tout drôles. Enfin, passons là-dessus! Quand la première dent a poussé à l'enfant, j'ons quitté un beau matin not'village de Fontenay, et j'sommes venue demander à M. Tabouret le petit cadeau d'usage. Jarnigué!... à ce mot là, il entré dans une belle colère, et comme je m'en allais tout effrayée, il m'a donné un coup de pied dans un enroit que, sauf, vo'r'spect, je n'peux pas nommer ici.

Le prévenu est invité à s'expliquer à son tour.

M. Tabouret, d'un ton doctoral.—Monsieur le président, je suis l'un des plus fervents admirateurs de M. de Voltaire, et j'ai voué mon existence à la destruction des préjugés.

M. le président.—Je ne vois pas ce que cela a de commun avec l'affaire qui nous occupe.

M. Tabouret.—Pardonnez-moi, M. le président. Suivez bien le fil de mes idées. Toutes les fois que je rencontre un préjugé sur ma route, je l'attaque corps à corps, et je le foule aux pieds comme un insecte maléfisant. J'ai déjà supprimé le pour-boire aux garçons de café... préjugé; la hûche au portier... préjugé; les étrennes... préjugé. Lorsque ma fille Heloïse, que j'ai élevée suivant les principes de Jean-Jacques, accoucha de son premier enfant, j'exigeai d'elle qu'elle me laissât régler toutes les relations avec la nourrice. Je donnai à cette femme 30 fr. par mois, à condition qu'elle ne me demanderait pas autre chose, ni sucre, ni savon, ni première dent, et autres préjugés. Voilà qui est bien convenu. Quel ne fut donc pas mon étonnement lorsque cette femme vint réclamer de moi une redevance illégitime, en me disant que c'était l'usage! J'avoue qu'à ce mot l'indignation m'emporta, et que je me permis....

La femme Simon.—Connu! je m'en ressens encore.

M. Tabouret.—Mais la Simon ne vous dit pas qu'elle m'a appelé vieille bête...

La femme Simon.—Dam! vous en aviez bien l'air dans ce moment-là.

Le prévenu est condamné à 16 fr. d'amende.

—La femme Simon.—Vrai... ce n'est pas payé!

M. Tabouret levant les yeux au ciel.—Encore une persécution!... Je n'en resterai pas moins l'ennemi des préjugés.

L'APPRENTI AGENT DE POLICE.—USURPATIONS DE FONCTIONS.—ARRESTATION ARBITRAIRE.—M. Culot est perruquier; mais fatigué de la savonnette et du rasoir, il fit des démarches pour entrer dans l'administration de la police, et il adressa à M. le préfet une demande tendant à être admis dans la brigade de sûreté. Wantant sans doute faire l'apprentissage de la nouvelle profession à laquelle il se croyait prédestiné, il offra officieusement une arrestation nocturne qui l'amena aujourd'hui devant la police correctionnelle (7) chambre).

Le sieur Maillochon, principal témoin, est appelé à déposer. Il déclare être maçon.

M. le président.—N'avez-vous pas été arrêté le 10 juillet dernier, à une heure du matin, sur la place de l'Hôtel-de-Ville?

Maillochon.—Oui, Monsieur, j'ai eu assez peur pour me le rappeler.

M. le président.—Que faisiez-vous dans les rues à cette heure indue?

Le témoin.—Je venais de reconduire un camarade; nous avions bu bouteille et ça nous avait retardés.

M. le président.—Racontez au tribunal comment cette arrestation a eu lieu.

Le témoin.—Je revenais tranquillement à mon garni quand je rencontre monsieur; il se met à siffler. Alors j'ai cru qu'il voulait me voler. Je me suis sauvé; mais il a couru après moi. J'avais une frayeur!... Je croyais bien que j'avais un voleur sur le dos.

M. le président.—Le prévenu a dit que, lui aussi, vous avait pris pour un voleur.

Le témoin.—Bien obligé!

M. le président.—Enfin, il vous a atteint et arrêté?

Le témoin.—Oui, Monsieur; il m'a empoigné au collet, en m'ordonnant de le suivre au poste. «Je suis agent de police», me dit-il; alors je l'ai suivi avec plaisir.

M. le président.—Que s'est-il passé au poste? Vous êtes-vous expliqué avec le chef?

Le témoin.—Oui, Monsieur; j'ai dit que j'étais un brave homme, et que l'on se trompait; alors on lui a demandé de quel droit il m'avait arrêté.

M. le président.—On lui a fait mieux, car on a exigé de lui l'ordre de vous consigner au poste, et il l'a donné en ces termes:

«Je consigne le sieur Maillochon au poste de l'Hôtel-de-Ville; enjoins à ce Maillochon y soit jusqu'à demain, neuf heures du matin.

«Signé CULOT, officier au Palais-de-Justice.»

(Au prévenu) Culot, à côté de cet ordre de consigne, je trouve une demande que vous avez adressée à M. le préfet de police, pour être admis dans la brigade de sûreté.

Culot.—C'est mon vœu le plus cher.

M. le président.—En tout cas, vous témoignez bien maladroitement de votre vocation.

Le sieur Roton brigadier de la garde municipale.—Dans la nuit du 9 au 10 juillet, Culot est venu au poste pour y consigner un homme. Il m'a dit qu'il était agent de police. Je lui ai demandé sa carte; il m'a dit qu'il l'avait oubliée chez lui. Comme il était pris de vin, je me suis bien douté qu'il n'était pas agent. Il me dit ensuite qu'il était officier de paix. Je lui fis alors observer qu'il devait avoir sa ceinture. Comme il ne pouvait pas me la montrer, j'allai prévenir mon officier, qui lui fit passer la nuit au violon.

Le prévenu prétend qu'il a pris lui-même Maillochon et son ami pour des voleurs, et que c'est pour ce motif qu'il a arrêté ce dernier quand il l'a vu seul.

M. Duharte, avocat du roi, requiert contre Culot l'application modérée de l'art. du Code pénal.

Le tribunal, attendu les circonstances très atténuantes qui se rencontrent dans la cause, ne condamne Culot qu'à huit jours d'emprisonnement.

DESDVDS

UN PORTEFEUILLE renfermant quelque argent et qui paraît avoir été perdu depuis plusieurs mois a été déposé à L'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL. La personne qui aurait droit à le réclamer pourra s'adresser à MESSIEUR H. HUDON, V. G.

PROSPECTUS.

A tous les MM. les curés du diocèse de Québec.

Le Soussigné se propose de publier un petit pamphlet, ayant pour titre: **REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE**; il contiendra un grand nombre de traits intéressants, relatifs à la Tempérance, dont la plupart sont des faits arrivés sous nos yeux.

Ce pamphlet sera rédigé par un des membres du clergé; il contiendra de 100 à 120 pages, format in-dix-huit, et se vendra au prix modique de quinze sous.

Le Soussigné ose espérer que MM. les curés de campagne engageront leurs paroissiens à y souscrire. Et s'ils daignent se charger de l'agence pour cet ouvrage, ils sont respectueusement priés de faire parvenir, avant le 15 septembre prochain, la demande du nombre d'exemplaires qu'il leur faudra; car l'impression sera commencée à cette époque, et il ne sera plus possible au Soussigné de recevoir de nouvelles demandes. Aussitôt que l'impression sera terminée, il en sera donné avis, par la voie des journaux. Toutes lettres doivent être franches de port, et seront adressées au Soussigné, bureau du Canadien, Basse-ville de Québec. STANISLAS DRAPEAU.

Voici les noms de quelques membres du clergé, qui ont bien voulu m'honorer de leurs souscriptions;—

M. le CURE de QUÉBEC.
M. le CURE de St. ROCH.
M. J. AUCLAIR, Ptre.
M. H. ROUTIER, Ptre.
M. J. B. OLSCAMPS, Ptre.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère. édition. Prix, 15 sous.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE
PETIT MANUEL

DE
L'ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC

du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'Eglise cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez M. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, Ptre. de l'ÉVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.